



Commune de MONTIRAT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Conseil Municipal du mardi 13 janvier 2026

L'an **deux mille vingt-six**, le **treize janvier** à **dix-huit heures**, les membres du Conseil Municipal de Montirat, se sont réunis en salle du Conseil, situé en territoire communal (conformément à l'article L2121-7 du CGCT), sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT.

Étaient présents : M. PELIX, M. CONSTANS, M. LACUVE, M. PINTO-RODRIGUES, MME VASQUEZ (**5 personnes**).

Étai(en)t absent(s) excusé(s) : néant.

Étai(en)t absent(s) non excusé(s) : néant.

Pouvoir(s) : néant.

Monsieur le Maire, ayant constaté que le **quorum** était atteint, ouvre la séance.

Monsieur le Maire indique que Monsieur Lacuve aura un peu de retard et arrivera pendant la séance.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, **M. CONSTANS** est nommé(e) Secrétaire de séance et **Mme SINAPAYEL** est nommée, **auxiliaire** du Secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Analyse du précédent procès-verbal et décision ;
- Révision annuelle du loyer du logement communal ;
- Renouvellement de la convention avec Présence Verte ;
- Attribution d'un bon d'achat au maire et au premier adjoint sortants ;
- Questions diverses.

I) Approbation du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2025

Monsieur le Maire fait lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du **25 novembre 2025**.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver le PV de la séance du **25 novembre 2025**.

Le PV **est approuvé à l'unanimité**, par l'ensemble des membres du Conseil Municipal présents, apposant leur signature sur le procès-verbal.

II) Révision annuelle du loyer du logement communal

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de ne pas réviser le montant du loyer versé par Monsieur David MAILLOL, (Logement communal 6 impasse de la Mairie, 11800 Montirat) pour l'année 2026.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés DÉCIDE :

- DE ne pas réviser le montant du loyer du logement communal pour l'année 2026.

III) Renouvellement de la convention avec Présence Verte

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal présents qu'il convient de renouveler la convention de téléassistance avec l'association Présence Verte.

Il rappelle l'intérêt de cette téléassistance et les modalités de la convention :

La mise en place d'un service de téléassistance des personnes, susceptible d'apporter une amélioration des conditions de vie des bénéficiaires et de favoriser le maintien à domicile des personnes isolées, âgées ou handicapées, constitue une préoccupation pour la commune.

Un service de téléassistance aux personnes, permet d'alerter immédiatement, par simple action sur un bouton poussoir, une centrale d'appels qui assure une réponse immédiate par intervention du réseau de solidarité et/ou des services d'urgences.

La commune de Montirat, par le biais de l'association (Loi 1901) Présence Verte Grand Sud, pourra contribuer à la prise en charge de la téléassistance, dont il peut avoir connaissance sur son territoire, par le fait d'une convention faisant état de sa participation à hauteur de 50% de l'abonnement mensuel, uniquement pour le service à domicile "ZEN".

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés DÉCIDE :

- DE DONNER autorisation au Maire pour signer tout devis, tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services, nécessaires à la contribution de la prise en charge de la téléassistance, comme évoqué ci-dessus.

Monsieur le Maire indique qu'une personne âgée seule bénéficie de cette aide et demande si d'autres pourraient en bénéficier ?

A priori, non : il n'y a pas d'autre personne âgée isolée.

IV) Attribution d'un bon d'achat au maire et au premier adjoint sortants

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il ne souhaite pas traiter de cette délibération et leur propose d'annuler ce point.

La proposition est validée par les membres du Conseil Municipal.

V) Questions diverses

Exonération de la taxe foncière

Une famille de Montirat a sollicité Monsieur le Maire afin de savoir si une délibération relative à l'exonération de la taxe foncière pour les bâtiments rénovés avait été ou allait être prise. Malheureusement, les membres du Conseil Municipal ne peuvent accepter cette demande car la taxe foncière constitue l'une des principales recettes de la commune, déjà limitées. Par ailleurs, la commune n'a pas obtenu les attributions de subventions pour 2026, et l'État ne compense pas l'exonération de la taxe foncière.

Il faut également prendre en compte que pour 2025, l'État avait annoncé un montant de subvention qui a finalement été réduit en décembre 2025 (diminution de 2 600 € pour la commune, alors que cela avait été prévu au budget). Monsieur le Maire et les conseillers souhaitent donc rester très prudents.

Budget 2026

Le Maire indique qu'il ne préparera pas le budget ; celui-ci sera établi par le prochain maire. La nouvelle municipalité présentera ultérieurement ses priorités pour le budget 2026.

Projets liés à l'église

Monsieur Constans informe que sa belle-fille souhaiterait réaliser des photos de l'église afin de proposer un projet de rénovation des vitraux et se renseigner pour obtenir des subventions.

Écharpes pour la nouvelle municipalité

Le Maire informe la secrétaire qu'il conviendra de racheter des écharpes pour le futur maire et les adjoints.

Téléalerte

Le Maire demande à Madame Vasquez de veiller à ce que la nouvelle municipalité puisse être formée à l'utilisation de Téléalerte.

Formation de l'agent communal

La Mairie de Monze, deuxième mairie où exerce l'agent communal, propose qu'il participe à une formation gratuite pour la taille des arbres sur 3 jours. Les membres du Conseil sont d'accord pour libérer l'agent sur les dates de formation.

Portail électrique

Un électricien doit intervenir concernant le portail électrique : une clé s'est cassée dans la serrure et un devis sera établi. Monsieur Constans précise qu'il serait nécessaire de changer le boîtier.

Arbres tombés

Il a été signalé au maire qu'un arbre est tombé chemin de la Cavayère ; l'agent communal l'a débité. Quatre arbres sont également tombés sur la piste incendie. La commune procédera au débitage avec l'autorisation du propriétaire. Les arbres devront ensuite être évacués afin de maintenir la piste DFCI dégagée pour des raisons de sécurité incendie. Le Maire propose de permettre aux administrés de récupérer le bois.

Résiliation du bail de fermage

Rappel est fait à Monsieur Pinto, qui avait posé des questions concernant la résiliation du bail de fermage. Le maire lui indique que l'ancienne locataire a transmis un dossier complet avec photos à la mairie. Monsieur Pinto confirme que les clôtures ont été retirées.

Manifestations sportives et autres

Le Maire précise qu'il n'autorise plus rien au-delà de son mandat et souhaite que la prochaine municipalité en prenne la charge.

Arrivée de Monsieur Lacuve à 18 h 41.

Travaux et circulation – Enedis

Enedis a contacté la mairie afin de barrer l'accès à l'impasse de la Mairie pour un branchement de compteur (1 impasse de la Mairie). La demande de fermeture totale de la circulation a été refusée. Le Maire n'accordera qu'une circulation alternée.

Gravats du mur de soutènement

Les gravats du mur de soutènement serviront à boucher les trous de la construction. Le devenir du reste a été discuté : Monsieur Pinto accepte de prendre les gravats appartenant à la mairie, mais pas ceux provenant de la propriétaire de l'autre partie du mur.

L'ordre du jour du Conseil Municipal étant épuisé et n'ayant plus de questions diverses, Monsieur le Maire clôture la séance, qui est donc levée à **18h58**.

La prochaine réunion n'est pas encore déterminée.

Signatures :

Maire
M. PELIX Jean-Pierre

1^{er} Adjoint au Maire
M. CONSTANS Jean-Pierre

2^{ème} Adjoint au Maire
M. LACUVE François



Conseillère Municipale
Mme VASQUEZ Manon

Conseiller Municipal
M. PINTO-RODRIGUES Antonio